Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 056-215602244-20260602-2026_05_03-DE

République Française
Département MORBIHAN
Commune de SAINT LAURENT SUR OUST

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 26 mai 2026
Délibération n°2026 – 05 – 03

Nombre de Conseillers :	
En exercice :	11
Présents :	08
Votants :	08

	Vote
Pour :	*08*
Contre :	*0*
Abstention :	*0*

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six mai à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT LAURENT SUR OUST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de conseil de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Rémi MICHEL, Maire.
Date de convocation : 07 mai 2026
Présents : Rémi MICHEL, BRULE Corinne, Gilles DEFONTAINE, Géraldine OLIVIER, Josiane BERTHET, Bruno COUPLÉ, Sébastien GUIMENÉ, Brice LEMASSON.
Absents : LE GOFF Tony, ASFEZ Peggy, PERRET Morgane

MME Josiane BERTHET a été élue secrétaire de séance

Souscription d'un emprunt de 150 000 € pour le financement des travaux de l'église

Le Conseil municipal de la commune de Saint-Laurent-sur-Oust, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire le 26/05/2026, sous la présidence de Monsieur le Maire.
Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le budget communal ;
Vu le projet de travaux de l'église ;
Considérant qu'il est nécessaire de recourir à l'emprunt afin de financer ces travaux ;
Considérant la proposition de financement reçue pour un montant de 150 000 € ;
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité et après avoir consulté 3 offres proposées

DÉCIDE

Article 1 : **D'approuver** la souscription d'un emprunt d'un montant de 150 000 € destiné au financement des travaux de l'église, proposé par le Crédit agricole.

Article 2 : **De retenir** la proposition de prêt présentant les caractéristiques suivantes :

- Prêteur : Crédit agricole
- Objet : Travaux de l'église
- Montant de l'emprunt : 150 000 €
- Type de crédit : moyen terme
- Durée : 180 mois, soit 15 ans
- Périodicité : trimestrielle

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 056-215602244-20260602-2026_05_03-DE

- Amortissement : échéances constantes
- Différé : possible jusqu'à 12 mois
- Frais de dossier : 150 €
- Garanties : néant
- Taux fixe : 4,16 %
- Échéance trimestrielle indicative : 3 373,17 €
- Coût global du crédit : 52 539,82 €
- TAEG : 4,2406 %

Article 3 : **De retenir** la formule à taux fixe selon les conditions financières exposées ci-dessus.

Article 4 : **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt correspondant, ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.

Article 5 : **De préciser** que les crédits nécessaires au remboursement de l'emprunt seront inscrits chaque année au budget communal.

Pour copie conforme,
Le 26 mai 2026
Certifié exécutoire

Le Maire,
Rémi MICHEL